

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_230401_052

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°2 CLOISONS DOUBLAGES DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉHABILITATION DU CENTRE SOCIAL LUTEVA ET DU GYMNASÉ RAMADIER AVEC LA SARL MEDITRAG

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°MLDC_220608_046 relative à l'attribution du lot n°2 cloisons doublages du marché relatif à la réhabilitation du centre social Luteva et du gymnase ramadier notifié le 30 juin 2022, à la SARL Meditrag,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le délai global d'exécution,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus et moins-values,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au lot n°2 cloisons doublages du marché relatif à la réhabilitation du centre social Luteva et du gymnase Ramadier avec la SARL Meditrag, afin de prolonger le délai global d'exécution,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que le montant de l'avenant s'élevant à sept-mille-deux-cent-vingt-sept euros vingt-trois centimes Hors Taxes (7 227,23 € HT) soit huit-mille-six-cent-soixante-douze euros soixante-huit centimes Toutes Taxes Comprises (8 672,68 € TTC), introduit un écart de seize virgule soixante-neuf pourcent (16,69%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à cinquante-mille-cinq-cent-dix-huit euros quarante-deux centimes HT (50 518,42 € HT) soit soixante-mille-six-cent-vingt-deux euros dix centimes TTC (60 622,10 € TTC),

- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 21, article 21318,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Signé électroniquement par:
Gaëlle LEVEQUE

Fait à Lodève, le trente et un mars deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MAIRIE DE LODEVE
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
34700 LODEVE
REPRESENTÉE PAR MME GAELLE LEVEQUE, MAIRE DE LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MEDITRAG SARL
9 AVENUE DU 3EME MILLENAIRE ZAC LE CAUSSE
34 630 SAINT THIBERY
Courriel : etude@meditrag.fr / contact@meditrag.fr
Numéro de téléphone : 06.67.00.84.60
Numéro de SIRET : 512.825.696.00044
Code APE : 4299Z
Numéro de TVA intracommunautaire : FR64.512.825.696

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réhabilitation du centre social Luteva et du gymnase Ramadier – LOT 2 CLOISONS DOUBLAGES

■ Date de la notification du marché public : 30/06/2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .6 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 43 291,19 €
- Montant TTC : 51 949,43 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Il est nécessaire de modifier le montant du marché initial conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique. Le montant de la modification ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial. Ces modifications, non substantielles, sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues en application de l'article R2194-5 du code de la commande publique. Ce sont des circonstances extérieures qu'un acheteur, bien qu'ayant fait preuve de diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'aurait pu prévoir, compte tenu des moyens à sa disposition, de la nature et des caractéristiques du projet particulier.

Les modifications en plus et moins-values sont décrites dans le devis annexé à l'avenant n° 1.

Conformément à l'article 18.2.2 du CCAG travaux et justifié par la survenance de difficultés ou de circonstances imprévues au cours du chantier, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30/06/2023.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 227,23 €
- Montant TTC : 8 672,68 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16,69%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 50 518,42€
- Montant TTC : 60 622,10€

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BOURNES Thierry - gérant -	Labère - 30/01/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Réf. Devis : 3502A2B2

SAINT THIBERY, le 09/01/2023



MEDITRAG
9 AV DU 3EME MILLENAIRE
ZAC LE CAUSSE CS 3501
34630 SAINT THIBERY
Tél : 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74 - email : contact@meditrag.fr

D E V I S	
Edité à SAINT THIBERY, le 09 janvier 2023	VILLE DE LODEVE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
Référence : 3502A2B2 Conçu le : 09/01/23	34700 LODEVE
Objet du devis	A l'attention de :
Réhabilitation du centre social LUTEVA et du gymnase Ramadier - Lot 2 Cloisons Doublages Faux-plafonds - Balance Marché n°2022TVX30	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>Moins value</u>				
1.1	SAA120	M²	35,00	72,27	2 529,45
1.2	BA13 collée	M²	29,00	24,66	715,14
1.3	Doublage 60+13 CALIBEL	M²	21,00	49,45	1 038,45
1.4	Encoffrement	M²	60,00	124,41	7 464,60
	Sous-total Moins value		-1,0000	11 747,	-11 747,64
				64	
2	<u>Plus value</u>				
2.1	Doublage de propreté	M²	165,00	49,45	8 159,25
2.2	Démontables 60x60	M²	196,00	34,74	6 809,04
2.3	Création de joue pour retombée faux plafond	MI	45,00	59,17	2 662,65
	Sous-total Plus value				17 630,94
3	<u>Cinema</u>				
3.1	Mise en place échafaudage	Ens	1,00	383,99	383,99
3.2	Dépose faux plafond et luminaire y compris évacuation en décharge	M²	9,00	42,66	383,94

Siège social : 9 avenue du troisième millénaire - CS 3501 - 34630 SAINT THIBERY - Tél : 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74 -
email : contact@meditrag.fr
Etablissements secondaires : 11 rue Jean Borioel - 34 500 BEZIERS - Tél: 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74

Assurance RC et RCD, contrat n° 124700/1-1-450736, SMABTP, 2 place paul bec TSA 80011, Montpellier, tel: 01.58.01.49.00
- SIRET : 5128256600044 - APE : 4299Z - TVA Intracommunautaire : FR54512825696 - RCS : 512825696

Réf. Devis : 3502A2B2

SAINT THIBERY, le 09/01/2023

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
3.3	Mise en place plafond démontable rampant y compris mise en place de luminaire	M²	9,00	64,00	576,00
	Sous-total Cinema				1 343,93

Conditions particulières : Validité de l'offre :
 Délai d'exécution :
 Durée des travaux :

Total H.T.	7 227,23
Total T.V.A : 20 %	1 445,45
Total T.T.C.	8 672,68
Net à payer (Euro)	8 672,68

Conditions d'escompte: sans escompte

En application de la loi n°92-1442 du 31 décembre 2012, toute somme non payée à échéance légale prévus donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

A : le : / /

Mode de Règlement : Virement

Bon pour Accord.

Signature Entreprise :

Signature Client :

Siège social : 9 avenue du troisième millénaire - CS 3501 - 34630 SAINT THIBERY - Tél : 04 67 00 84 60 - Fax : 04 67 00 79 74 -email : contact@meditag.fr
 Etablissements secondaires : 11 rue Jean Bonicel - 34 500 BEZIERS - Tél: 04 67 00 84 60 Fax : 04 67 00 79 74